

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

COMMERCE INTERNATIONAL

ÉPREUVE E4 : STRATÉGIES, OPÉRATIONS, GESTION EN COMMERCE INTERNATIONAL

SESSION 2006

Durée de l'épreuve : 5 heures 30 – Coefficient : 6

Les Moulins du Lauragais

**CE SUJET COMPREND 21 PAGES
DONT 13 ANNEXES NUMÉROTÉES DE 1 À 13.**

**Le candidat est invité à vérifier qu'il est en possession des pages 1 à 21.
Les annexes 12 et 13, à rendre avec la copie, sont fournies en double exemplaire.**

Matériel autorisé :

Calculatrice telle que celle définie par la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 publiée au BO n°42 du 25 novembre 1999.

Première partie – Les marchés à l’exportation 40 points

Deuxième partie – L’exportation de farine en Mauritanie 60 points

Troisième partie – La rentabilité de l’opération 20 points

Annexes

- | | |
|------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <i>Annexe 1</i> | La meunerie française : analyse, perspective, stratégie |
| <i>Annexe 2</i> | Les frais du transitaire |
| <i>Annexe 3</i> | Autres informations sur le pré acheminement et le chargement |
| <i>Annexe 4</i> | Extrait du contrat d’affrètement |
| <i>Annexe 5</i> | Renseignements relatifs à l’importation de 40 000 sacs |
| <i>Annexe 6</i> | Notification de l’ouverture du crédit documentaire |
| <i>Annexe 7</i> | Facture émise par les Moulins du Lauragais |
| <i>Annexe 8</i> | Le connaissement maritime |
| <i>Annexe 9</i> | La liste de colisage |
| <i>Annexe 10</i> | Document d’accompagnement de l’envoi des documents par DHL |
| <i>Annexe 11</i> | Fiche récapitulative des prix, des coûts et des marges |
| <i>Annexe 12</i> | Fiche analytique (à rendre avec la copie) |
| <i>Annexe 13</i> | Fiche analytique prévisionnelle (à rendre avec la copie) |

Les moulins du Lauragais

Les Moulins du Lauragais, filiale de Lauragais Céréales, 7^{ème} meunier français (1), sont spécialisés dans la transformation du blé en farine.

L'entreprise les Moulins du Lauragais a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 19,75 millions d'EUR pour un volume de 54 500 tonnes dont 1/3 est livré sur le marché intérieur, essentiellement à des industriels, les marchés à l'export concernent les pays d'Afrique.

L'entreprise s'approvisionne pour une part sur les marchés mondiaux et sur le marché intérieur d'autre part.

L'entreprise commercialise ses produits sous la marque Betaflor sur le marché français et l'Epiblanco sur les marchés à l'export.

Exportations des Moulins du Lauragais en 2004 (tonnes)

Guinée	11 500
Mauritanie	8 500
Congo	7 550
Burkina Faso	3 036
Côte d'Ivoire	2 574
Niger	1 800
Moroni	300
Bénin	154
Total	35 414

Les ventes concernent essentiellement des clients habituels, ou proviennent d'appels d'offre transmis par l'ONIC (office national interprofessionnel des céréales) dans le cadre de programmes d'aide alimentaire.

La participation à des programmes d'aide alimentaire vers les pays les moins avancés ou en situation de crise alimentaire présente l'intérêt de débouchés assurés et permet une implantation durable dans ces pays.

(1) La meunerie consiste à écraser dans des moulins le blé ou d'autres céréales ainsi transformées sous forme de farine. Les entreprises sont appelées « moulins » ou « meuniers ».

Les moulins du Lauragais se classent d'après le palmarès Coface SCRL au 7^{ème} rang des entreprises de meunerie classées selon leur chiffre d'affaires export (en milliers d'euros).

Grands Moulins de Paris	groupe Nutrixo	182 232
Groupe Pantin	groupe Soufflet	91 807
Française de Meunerie	groupe Soufflet	68 847
Moulins Soufflet SA	groupe Soufflet	53 206
Grands Moulins de Strasbourg		46 915
GMS meunerie		21 968
Moulins du Lauragais	Lauragais Céréales	11 768

Les marchés d'exportation de farine sont des marchés difficiles et la chaîne logistique est un point essentiel de la compétitivité.

Elle doit répondre à une exigence de rapidité et limiter au maximum les ruptures de charge tout en faisant intervenir divers moyens de transport.

Première partie – Les marchés à l'exportation

Les Moulins du Lauragais viennent de recevoir de l'ONIC (Office National Interprofessionnel des Céréales) le rapport de mai 2005 : « La meunerie française : analyse, perspectives et stratégie ».

TRAVAIL À FAIRE

- 1.1. Vous présenterez, en utilisant les données de l'**annexe 1**, une synthèse structurée de la situation des marchés à l'export de la farine.

Les Moulins du Lauragais traitent les demandes reçues de leurs clients étrangers habituels. Actuellement aucune prospection ni suivi de l'évolution des marchés n'ont été véritablement mis en place.

Le Directeur souhaite pouvoir disposer d'une documentation sous forme de « fiche pays » sur les marchés cibles ou clients. Cette documentation permettra d'orienter la prospection des commerciaux.

TRAVAIL À FAIRE

- 1.2. À l'aide de vos connaissances personnelles et des spécificités du marché de la farine mises en évidence dans l'**annexe 1**, proposez une liste ordonnée des thèmes qui seront abordés dans cette « fiche pays ».

Deuxième partie – L’exportation de farine en Mauritanie

2.1. La logistique transport

Les Moulins du Lauragais reçoivent une demande d’offre d’un client mauritanien : SDDM SA. Cette demande porte sur 2 000 tonnes de farine de blé tendre de qualité supérieure pour un prix CIF Nouakchott en USD.

Les Moulins du Lauragais contactent leur transitaire qui leur communique les différents éléments utiles du transport.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.1.1. Calculez à partir des **annexes 2, 3, 4** un prix CIF NOUAKCHOTT qui puisse servir de base pour la négociation. Cours actuel : 1 EUR = 1,1718 USD.
- 2.1.2. Calculez le montant du fret si le prix indiqué dans le contrat d’affrètement avait été : 51,75 USD l’unité payante. Commentez.

2.2. Le paiement par crédit documentaire (annexes 6 à 10)

Après une négociation portant sur plusieurs semaines, les Moulins du Lauragais et l’acheteur mauritanien conviennent d’un prix CIF Nouakchott de 644 000 USD pour lequel la responsable export des Moulins du Lauragais envoie la facture pro forma NR.P02/2005 datée du 19 octobre 2005 au client SDDM SA concernant la vente de 2 000 tonnes de farine de blé tendre meunier.

Conformément aux termes de la négociation, les Moulins du Lauragais reçoivent de la BELGOLAISE BANK par l’intermédiaire de leur banque Crédit Agricole du Midi l’avis d’ouverture de crédit documentaire (**annexe 6**).

Le 19 décembre 2005, les Moulins du Lauragais reçoivent un fax de l’armateur du navire ENDEAVOUR 1, signifiant que contrairement aux dates fixées pour l’affrètement du navire, celui-ci ne sera disponible à Port La Nouvelle qu’à partir du 17/01/2006.

Suite à cette information, et sachant qu’il faut entre 2 et 4 jours pour charger le navire à quai, la « responsable export » des Moulins du Lauragais, envoie un fax le même jour pour demander un amendement au crédit documentaire.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.2.1. Rédigez le fax de demande d’amendement du crédit documentaire du 19/12/05 en précisant l’expéditeur et le destinataire.

Suite à la remise de documents non conformes lors de précédents crédits documentaires, les Moulins du Lauragais ont mis en place une procédure de contrôle interne de la liasse documentaire afin d'éviter ces problèmes à l'avenir.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.2.2. Vérifiez la conformité des documents (**annexes 7, 8, 9, 10**) par rapport aux exigences du document d'ouverture (**annexe 6**) dûment modifié après le fax du 19/12/05 (cf. question précédente). Listez ces anomalies.

Conformément aux informations contenues sur la facture du 19/01/2006, le paiement effectif sera réalisé par un virement sur le compte « Crédit Agricole Entreprises – N° : 18105 – 00301 – 12576218291 –56 USD », compte bancaire dans la devise USD utilisé par les Moulins du Lauragais pour toutes ses opérations en dollars US.

TRAVAIL À FAIRE

- 2.2.3. Exposez les raisons qui justifient l'utilisation de ce compte bancaire.

2.3. L'importation de sacs

En prévision de la livraison des 2 000 tonnes de farine en Mauritanie, les Moulins du Lauragais ont importé 40 000 sacs d'origine indienne, dédouanés le 10/11/2005 (**annexe 5**).

TRAVAIL À FAIRE

- 2.3.1. Calculez le montant des droits et taxes acquittés lors de cette importation dans le cas où l'entreprise utilise le régime douanier de mise à la consommation en tenant compte d'un dédouanement au lieu de destination finale.
- 2.3.2. Calculez le coût de revient de cette importation.
- 2.3.3. L'entreprise envisage l'utilisation d'un régime douanier économique pour cette importation de sacs ; expliquez dans quel but ?

Troisième partie – La rentabilité de l’opération

3.1. La rentabilité économique

Pour chaque livraison de farine à l’export, l’assistante export établit une fiche récapitulative (**annexe 11**).

L’original est transmis au comptable de l’entreprise et une copie est annexée au dossier archivé par l’assistante export. Les objectifs de rentabilité des ventes à l’export fixés par le service comptable et financier sont les suivants :

- Taux minimum de marge sur coûts variables : 16% ;
- Taux minimum de marge nette : 7%.

TRAVAIL À FAIRE

3.1.1. Complétez la fiche analytique (**annexe 12**), **à rendre avec la copie**, en mettant en évidence les taux de marge sur coûts variables et le taux de marge nette.

3.1.2. Commentez les résultats obtenus.

3.2. Le projet d’investissement

Le directeur de la production et le comptable de l’entreprise proposent au directeur général un projet d’investissement dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Achat d’un broyeur à commande numérique permettant d’optimiser la transformation blé / farine
- Coût de l’investissement en début de période : 200 000 €.
- Flux nets de trésorerie moyens engendrés par cet investissement sur 10 ans : 30 000 € / an.
- La valeur de ce matériel à l’échéance des 10 ans est considérée comme nulle.
- Grâce à cet investissement le taux de transformation blé/farine ne représentera plus que 25% du prix du blé rendu à l’usine.

TRAVAIL À FAIRE

3.2.1. Calculez la valeur actuelle nette (VAN) prévisionnelle de ce projet avec un taux d’actualisation défini à 7% l’an.

Commentez ce résultat.

3.2.2. Calculez le taux de marge sur coûts variables et le taux de marge nette qui résultent de cet investissement en considérant que les charges constituant le total 2, le total 3 et le total 4 ainsi que le prix du blé rendu à l’usine restent inchangés (**annexe 13**) **à rendre avec la copie**.

Commentez ces résultats.